

D 2023 17 07 082

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 17 Juillet 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 11 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept juillet, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : S. MANFRINI, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, M. GALLET, O. GUICHARD, R. OTZENBERGER, Michèle GALLET, M. LAPTEVA, D. GANNE, J-O. RABOT, G. MASRARI, M. GRENIER, C. TOWNSEND, J-M. PALINIEWICZ, C. BIOLAY, J. DAZIN, H. GRANGE, V. KRYCK, M. FOURNIER, A. NEUSSER, L. JACQUEMET

Absents :

Absents excusés : J. DIZERENS, P. GUINOT, A. BOUSSER, Y. DUMAS, M. CHALENDAR

Procurations: A. BOUSSER à C. BIOLAY, Y. DUMAS à O. GUICHARD, P. GUINOT à G. MASRARI, J. DIZERENS à M. GRENIER, M. CHALENDAR à H. GRANGE

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, E. HUSSELSTEIN, directrice des services techniques, E. RABOT adjointe administrative

9. Enfance / Jeunesse – Charte des animateurs

Vu l'avis de la commission enfance jeunesse du 13 juillet 2023,

La municipalité a souhaité que les animateurs soient accompagnés à la rédaction d'une charte visant à recenser les valeurs, les règles de vie communes, les principes applicables aux services d'animation à Ornex.

La qualité des animations proposées aux enfants d'Ornex est une priorité absolue pour la commune. Les enfants qui fréquentent le service viennent chercher de l'amusement, de l'éducation, et un cadre rassurant. Cette charte vise à rappeler ces principes, le rôle des directeurs d'accueils de loisirs et celui des animateurs.

Ce document soumis à l'approbation du conseil municipal est le fruit d'une réflexion commune entre tous les animateurs et leurs responsables. Ils se sont réunis pour 5 séances de travail d'1h30 chacune.

Ce document servira de référence aux animateurs ; ils pourront s'y référer à chaque fois qu'ils estimeront que ça sera nécessaire, et la présenter à tous les nouveaux arrivants qui intégreront le service.

En la validant, le conseil municipal lui donne un caractère officiel, réglementaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

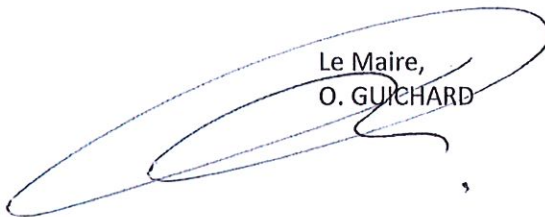
- **VALIDE** la charte des animateurs d'Ornex

Fait à Ornex, le 21 juillet 2023

La secrétaire de séance,
L. JACQUEMET



Le Maire,
O. GUICHARD



Certifié exécutoire le : 21 juillet 2023
Affiché le : 21 juillet 2023

O. GUICHARD
Maire